



## 2<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE INTERPARLEMENTAIRE MAROC-QUÉBEC

### Fiche synthèse

#### ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
- Québec (Québec)
- 16 au 21 février 2014

#### PARTICIPANTS

##### **Délégation québécoise**

- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
- M. Claude Cousineau, vice-président de l'ANQ
- M. Irvin Pelletier, député de Rimouski et vice-président de la DANRM
- M<sup>me</sup> Maryse Gaudreau, députée de Hull et vice-présidente de la DANRM
- M<sup>me</sup> Sylvie Roy, députée d'Arthabaska
- M<sup>me</sup> Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière
- M<sup>me</sup> Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson
- M<sup>me</sup> Denise Beaudoin, députée de Mirabel
- M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'ANQ
- M<sup>me</sup> Catherine Durepos, directrice de cabinet du président
- M<sup>me</sup> Émilie Bevan, conseillère en relations interparlementaires et internationales
- M<sup>me</sup> Catherine Vachon, conseillère en protocole.

##### **Délégation marocaine**

- M. Karim Ghellab, président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc
- M<sup>me</sup> Sabah Boucham, députée du Groupe Justice et Développement
- M. Saïd Dor, député du Groupe Istiqlalien de l'Unité et de l'Égalitarisme
- M. Chafik Rachadi, député du Groupe Rassemblement national des Indépendants
- M. Samir Belfkih, député du Groupe Authenticité et Modernité
- M. Rachid Hamouni, député du Groupe Union socialiste des forces populaires
- M. Adil Essoubai, député du Groupe Mouvence
- M<sup>me</sup> Sabah El Mansouri, députée du Groupe Union constitutionnelle
- M. Bouaza Roukbi, député du Groupe Progrès démocratique
- M. Azzeddine Chraïbi, chef de cabinet du président
- M. Mohammed Alaoui Belrhiti, conseiller diplomatique du président
- M. Mohamed Najib Aoulad Ben Embarek, chef de service des relations bilatérales et partenariat.

## CONTEXTE

- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'ANQ depuis 2003.
- En août 2011, les présidents des deux assemblées procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération entre les deux institutions. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux institutions et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative.
- En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la *Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*.
- Cette Commission a pour objectif de servir de tribune aux élus marocains et québécois afin d'échanger sur des thèmes portant sur la conduite des travaux parlementaires et le fonctionnement des parlements.
- Ce faisant, la Commission vise à favoriser le renforcement des capacités des parlementaires et fonctionnaires.
- La Commission est habilitée à faire des recommandations visant le développement et le renforcement des institutions parlementaires de même que des liens socio-économiques et culturels entre les deux États.
- Elle est composée de délégations de députés marocains et québécois qui reflètent l'équilibre des différentes formations politiques représentées au sein des deux institutions. La Commission se réunit annuellement, par alternance, au Québec et au Maroc.

## THÈMES

- Traitement des pétitions
- Communication et médias sociaux
- Accueil et formation des nouveaux députés
- Actualité parlementaire et politique au Québec et au Maroc
- Bilan des travaux de la Commission et perspectives d'avenir.

## OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter les mécanismes que le Québec a mis en œuvre en matière de traitement des pétitions et des suivis qui sont donnés à celles-ci par l'ANQ.
- Présenter la Direction des communications et faire connaître les communications de l'ANQ ainsi que les politiques qui encadrent l'utilisation des médias sociaux.
- Faire connaître les politiques et mécanismes qui ont été mis en place par l'ANQ dans le cadre de l'accueil et la formation des nouveaux députés.
- Présenter l'actualité parlementaire et politique du Québec.
- S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine.
- Contribuer au rayonnement de l'ANQ sur la scène internationale ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.
- Assurer le positionnement de l'ANQ en tant qu'acteur de premier plan du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie.
- Contribuer au renforcement de liens entre le Maroc et le Québec.
- Établir les objectifs et les paramètres des prochaines activités qui se dérouleront dans le cadre de la Commission.

## COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La deuxième session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec a été l'occasion pour la délégation québécoise de présenter les mécanismes et les processus propres à l'ANQ en matière de traitement des pétitions. Les échanges ont porté sur les étapes de cheminement d'une pétition à l'ANQ et sur le rôle des députés quant aux dépôts des pétitions.
- Les nouvelles dispositions de la Constitution marocaine adoptée en 2011 permettent désormais aux citoyens marocains de présenter des pétitions.
- Le sujet revêt donc un intérêt particulier pour les parlementaires marocains qui ont amorcé des changements législatifs concernant le traitement des pétitions à la Chambre des représentants.
- Une séance de travail portant sur les communications et l'utilisation des médias sociaux a permis de faire connaître à la délégation marocaine les politiques de l'ANQ en matière de communications et la manière avec laquelle la Direction des communications de l'ANQ encadre l'utilisation des médias sociaux. Ce fut l'occasion d'échanger, notamment, sur l'impact des médias sociaux et comment ces outils peuvent accroître la participation citoyenne.
- Lors de la troisième séance de travail, les parlementaires québécois ont présenté à leurs homologues marocains les services offerts par l'ANQ dans le cadre de l'accueil et la formation des nouveaux députés.
- En plus des séances de travail, la délégation marocaine a visité la Bibliothèque de l'ANQ en compagnie du directeur général des affaires institutionnelles et de la Bibliothèque. À cette occasion, les parlementaires ont reçu une formation sur le fonctionnement des divers services de la Bibliothèque, dont celui de la référence et de la recherche.
- Les échanges qui ont eu cours durant les travaux et aux divers repas officiels ont permis aux membres de la délégation québécoise d'approfondir leur réflexion sur certains aspects du fonctionnement de l'ANQ et d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement du Parlement marocain.
- À l'issue des travaux, il a été convenu que le traitement des pétitions, les communications et les médias sociaux de même que l'accueil et la formation des nouveaux députés seront à nouveau abordés lors des prochains échanges de la Commission.
- Il a également été convenu de conserver le thème des jeunes et du Parlement, abordé lors de la première session de la Commission.

## COÛT

**Total**

**21 424,00 \$**